

4. COMPETITIONS BLACKBALL LBIF

4.1. PARC DE 9 BILLARDS

Le parc de billard appartient à la ligue de l'Ile-de-France.

4.2. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.2.1. Tournois Régionaux

4.2.1.1. Droit d'engagement

- Tournois Mixte Régional (R1 et R2) : Gratuit
- Tournois Féminin : Gratuit
- Tournois Vétéran : Gratuit
- Tournois Espoir U23 : Gratuit
- Tournois Junior U18 : Gratuit
- Tournois Junior U14 : Gratuit

4.2.1.2. Formalité du club organisateur avec le parc de billard

Caution d'organisation et déroulement : 700€

Le parc de billard est mis à disposition de l'organisateur :

Droit d'organisation : 400 € (transport et montage des billards inclus)

Les 2 chèques sont libellés à l'ordre de la « LBIF » et adressés au Secrétariat de la LBIF dès l'attribution de la manifestation.

20 rue des Sources 91210 DRAVEIL

Le chèque de caution sera rendu à l'organisateur ou encaissé en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la LBIF.

4.2.1.3. Participation des frais des officiels

A la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (Voir dispositions financières : 2 jours) pour les 2 titulaires de la table de marque – soit 2 personnes.
- 2 aides fournis par le club organisateur à sa charge : 2 jours.
- Directeur de jeu à a charge du club organisateur (fourni par le club).

4.2.1.4. Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Tournois Régionaux, les arbitres sont :

- 2 arbitres fédéraux ou probatoires désignés par la commission sportive.

La liste nominative des arbitres est validée par la commission sportive BLACKBALL LBIF qui la transmet au directeur de Jeu et au club organisateur.

Pour l'arbitre et le juge arbitre désignés par la commission sportive :

Ils sont à la charge de l'organisateur :

- Frais de restauration (Voir dispositions financières: 2 jours pour les 2 arbitres) – soit 2 personnes.

4.2.2. Inscription au championnat de France par équipe de Club

4.2.2.1. Division Nationale 1 et Nationale 2

Voir les dispositions financières Fédérale

4.2.2.2. Division Nationale 3 & Régionale

Les Divisions Régionale sont des sous-divisions de la DN3. Elles participent aussi au championnat de France DN3.

- Droits d'engagement du Championnat par équipe : voir dispositions financières LBIF.
- Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue d'appartenance du club à faire parvenir à la ligue avant le 20 Septembre.

Le bordereau d'engagement est téléchargeable sur le site de la LBIF.

- La ligue doit adresser au secrétariat de la FFB les bordereaux de toutes les équipes par mail avant le 30 Septembre.
- Le Secrétariat Fédéral adressera une facture globale à la ligue.

4.2.2.3. Coupe de France par équipe et individuel

1. Article 01 Coupe de France – par équipe

Seules les équipes inscrites au championnat de France par équipe peuvent participer à la Coupe de France par équipe

2. Article 02 Coupe de France – Individuels

Seuls les joueurs ayant participé à des compétitions par équipe peuvent jouer et il n'y a pas de phase régionale.

4.3. CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION DES TOURNOIS REGIONAUX AVEC LE PARC DE BILLARDS LBIF

4.3.1. Clauses Administratives

4.3.1.1. Demande d'organisation d'un Tournoi Régional avec le parc de billard

Ce document (à télécharger sur le site www.lbif.fr) est à envoyer par mail au président de la commission sportive :

Le club organisateur recevra sous 15 jours une réponse. « L'accord Favorable ne constituant pas une réponse définitive quant à l'organisation, mais seulement un accord quant au lieu et au site proposé. »

Une fois l'accord du bureau LBIF obtenu, le club organisateur se rapprochera de la commission sportive afin de préparer le tournoi en s'aidant du kit de l'organisateur et du présent cahier des charges.

4.3.1.2. Billards (transport / installation)

L'organisateur doit impérativement utiliser les billards mis à disposition par la Société Bulldog, partenaire de la LBIF. La location des billards et le transport sont à la charge de la ligue organisatrice.

Le club organisateur doit régler les droits d'organisation, suivant les dispositions financières.

Le transport ainsi que le montage et le démontage des billards est assuré par le partenaire.

Personne à contacter : Société BULLDOG tel : 06.60.20.87.88.

4.3.1.3. Déclaration de débit de boissons

La demande de débit de boissons temporaire doit être adressée au maire de la commune concernée au moins 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du débit de boissons.

Dans cette demande, doivent être précisées la date et la nature de la manifestation associée, ainsi que les conditions de fonctionnement du débit de boissons (horaires d'ouverture, catégories de boissons concernées).

À noter : l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une installation sportive ne fait pas l'objet d'une déclaration fiscale.

4.3.1.4. Partenariat, publicité et communication avec le parc de billard

Le partenariat avec la Société Bulldog impose les contraintes suivantes aux organisateurs :

- ✓ Disposer les banderoles publicitaires, des partenaires de la ligue organisatrice dans le but de promouvoir leurs produits. Les banderoles doivent être accrochées dans la salle de compétition, à l'entrée du site, autour de l'aire de jeu, à proximité du podium, de telle façon qu'elles puissent être filmées par des caméras de télévision et qu'elles soient apparentes sur les photos prises lors de la remise des trophées.
- ✓ Permettre à la Société Bulldog de placer un stand de vente de ses produits en excluant tout stand de la concurrence, même dans le cas de son absence.
- ✓ L'affiche de l'évènement doit être envoyée au responsable de la commission sportive LBIF pour validation.

Elle doit impérativement comporter les logos officiels des partenaires cités ci-dessus, qui sont fournis dans le kit organisateur.

4.3.2. Clauses Techniques avec le parc de billard

4.3.2.1. Caractéristiques générales de la salle où se déroulera le Tournoi Régional

- Aire de jeu équivalente à un terrain de hand-ball soit environ 200 m² (Minimum 2 mètres entre 2 tables)
- Espace pour la Table de marque : 10 m² (10-Implantation table de marque)
- Prévoir 10 tables et 50 chaises à disposer selon le plan de salle (Annexe 4.1)
- Luminosité équivalente à 300Lm
- Sonorisation dans la salle de compétition et à l'extérieur (buvette et espace fumeur).
- Prévoir 1 micro HF sans fil pour la table de marque.
- Un podium doit être installé pour les remises des trophées si le club organisateur désire les fournir.
- Température ambiante minimum 20°C
- Présence de sanitaires fonctionnels et propres.
- Un espace restauration avec des places assises est obligatoire et doit répondre aux normes sanitaires.
- Prévoir un endroit pour le règlement des primes des joueurs et des équipes
- Prévoir si possible une connexion Internet haut débit (Live Le Billard En Image)

Le responsable sportif LBIF doit pouvoir s'assurer à tout moment que les installations sont conformes au cahier des charges.

4.3.2.2. Exposition des sociétés partenaires des ligues organisatrices avec le parc de billard

L'organisateur doit prévoir une surface de 10 m² mis à disposition de la Société Bulldog, si cela n'est pas possible, le signaler dans les meilleurs délais au Président de la commission sportive.

4.3.2.3. Disposition pour le contrôle antidopage

- Un bureau qui ferme à clé : meublé d'une table et de chaises où est entreposé le matériel de prélèvement,
- Une salle d'attente destinée à accueillir les sportifs convoqués

- Des sanitaires, comprenant WC et lavabo, permettant au Médecin de s'isoler avec le sportif pour procéder aux opérations de prélèvements.

4.3.2.4. Matériel à fournir

- 2 râteaux
- Un enrouleur électrique 4 prises
- Un bandeau multi prises (5 connexions)

Le club organisateur dispose d'un fichier dans le kit organisateur à envoyer au fournisseur de trophées pour les gravures si celui-ci fourni les trophées.

4.3.3. Clauses Financières

4.3.3.1. Droit d'organisation avec le parc de billard:

- La caution d'organisation (retenue si désistement moins de 3 mois avant l'événement) et de déroulement (retenue en cas de problème lors de la compétition).
- Le montant pour le montage et démontage des billards, si la manifestation est en dehors d'une salle commerciale ou municipale.

Les chèques sont à envoyer dès validation de votre demande par la CS.

Le chèque de caution sera rendu à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la LBIF.

4.3.3.2. Officiels

Voir les dispositions financières

Pour toutes questions contacter les responsables de la commission sportive LBIF.

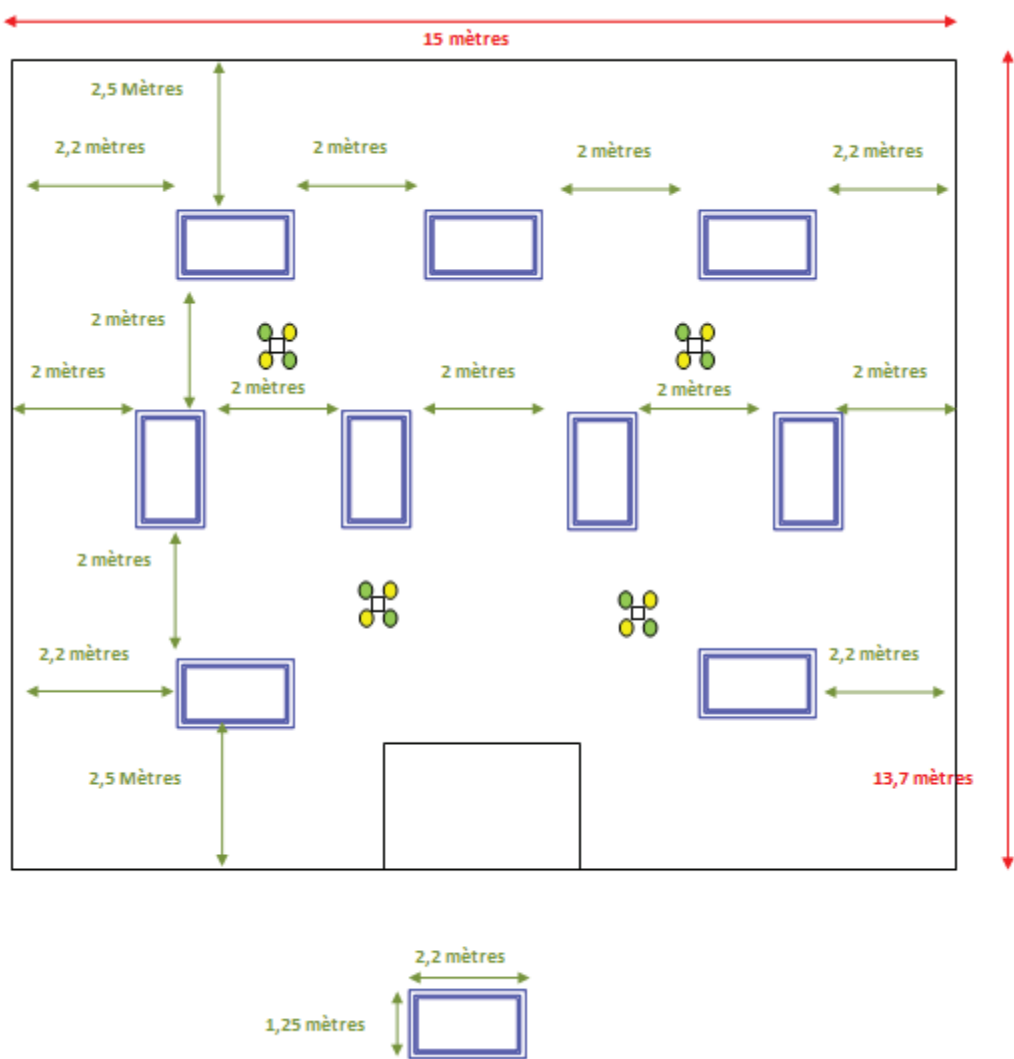
4.3.1. Annexes

4.3.1.1. Aménagement de la salle

Dimensions Billard : 2.18mX1.245m

Espace minimum entre les billards : 1.80m

Exemple d'implantation de la compétition :



Superficie : $15 \text{ m} * 13,7 \text{ m} = 205,5 \text{ m}^2$